

Évaluation de la qualité de l'air sur l'agglomération de SICOVAL en 2017



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie – Agence Toulouse** :

par mail : contact.toulouse@atmo-occitanie.org

– par téléphone : 05.61.15.42.46


SOMMAIRE

EXPOSITION ANNUELLE DU SICOVAL AUX POLLUANTS REGLEMENTES POUR LA SANTE ET POUR L'ENVIRONNEMENT	4
EXPOSITION PONCTUELLE DE LA POPULATION A DES ÉPISODES DE POLLUTION DE L'AIR SUR LA HAUTE-GARONNE EN 2017	8
INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DU SICOVAL.....	12
REPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS	19
SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS	19
MEDIATISER LA QUALITÉ DE L'AIR	20
ANNEXE 1 : RÉSEAU DE SUVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR	21
ANNEXE 2 : PRÉSENTATION INVENTAIRE	22

EXPOSITION ANNUELLE DU SICOVAL AUX POLLUANTS RÉGLEMENTÉS POUR LA SANTÉ ET POUR L'ENVIRONNEMENT

Quel est l'état de la Qualité de l'Air sur le Sicoval en 2017 ?

Les conditions de températures et d'ensoleillement rencontrées au cours de l'été 2017 ont été en moyenne conformes aux normales de saison et ont moyennement favorisé la production d'ozone sur la région. La situation est ainsi en amélioration par rapport à 2016 pour ce polluant. Néanmoins, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur la communauté d'agglomération du Sicoval.

		Particules	Particules	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre
		PM ₁₀	PM _{2,5}	NO ₂	O ₃	SO ₂
	Sicoval - périurbain					

Échelle des valeurs réglementaires

Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

Réglementation respectée



Station fond urbain : située dans le pôle urbain, elle est représentative de la pollution de fond et donc d'une exposition moyenne de la population à la pollution urbaine.



Station proximité trafic : placée en proximité immédiate d'une voie de circulation importante, elle est représentative du niveau maximum d'exposition à la pollution automobile et urbaine. Étant non représentative de la pollution de fond d'une agglomération, elle ne participe pas au déclenchement des procédures de recommandation et d'alerte, ni au calcul de l'indice Atmo.

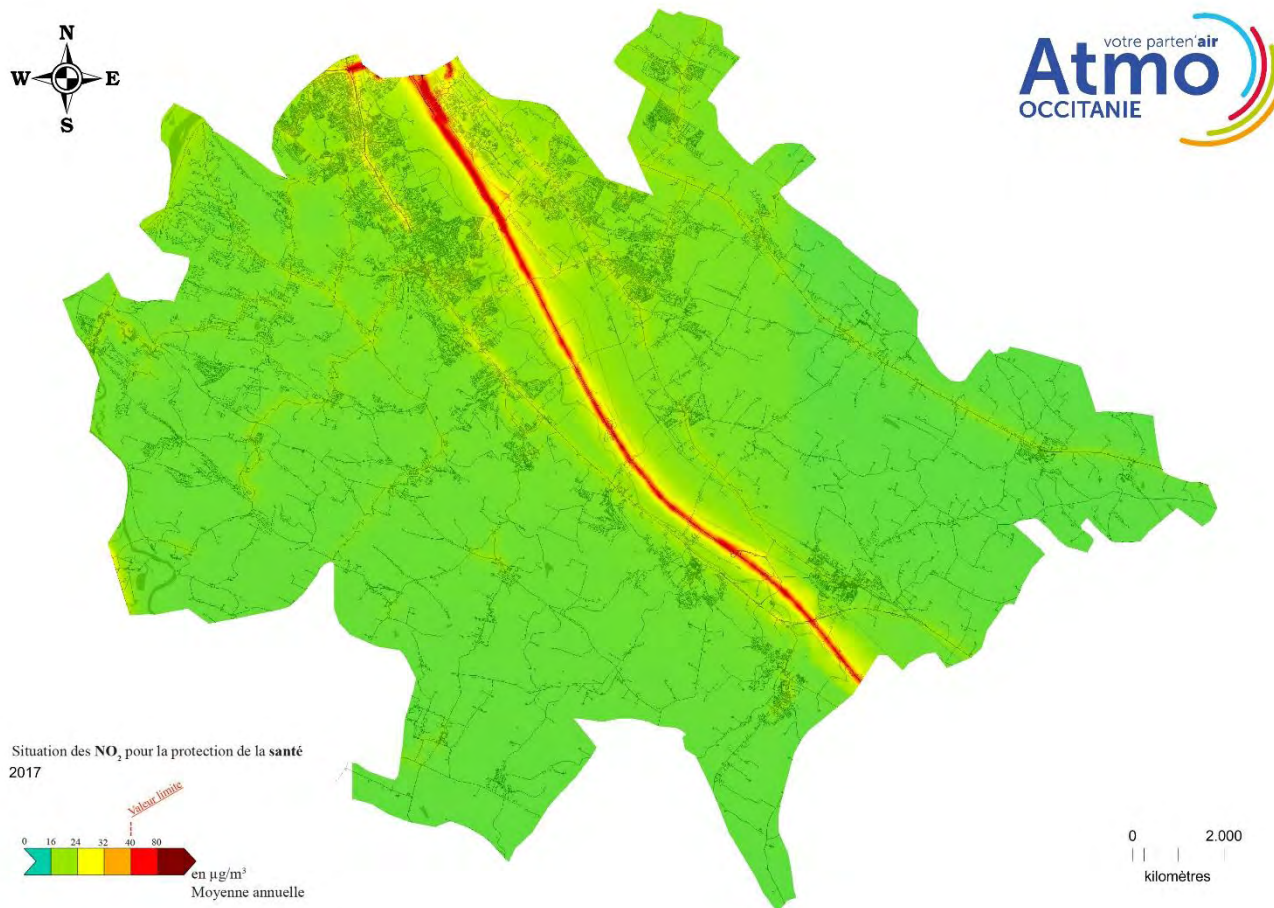
Dioxyde d'azote : situation vis-à-vis de la protection de la santé

Pour le dioxyde d'azote, la réglementation a fixé deux valeurs limites pour la protection de la santé sur deux échelles de temps différentes :

- en moyenne annuelle, la valeur limite est fixée à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$
- en moyenne horaire, la valeur limite est fixée à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et 18 heures de dépassement de cette valeur sont autorisées par année civile.

Le territoire du Sicoval ne dispose pas de station de mesure surveillant le dioxyde d'azote. La carte suivante est issue de la modélisation urbaine de l'année 2017, réalisée sur le périmètre du Plan de Déplacement Urbain. Les principales zones exposées au dioxyde d'azote à des concentrations supérieures à la valeur limite de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sont situées aux abords de l'autoroute A61. Ces zones sous influence de l'axe autoroutier, concerne une bande large de quelques centaines de mètres de part et d'autres la voie rapide.

Dioxyde d'azote : Situation vis-à-vis de la protection de l'environnement en 2017



Concentration moyenne annuelle-- 2017

Ozone : situation vis-à-vis de la protection de la santé

La valeur cible et l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine quantifie l'exposition à long terme à des niveaux d'ozone importants. La valeur est fixée à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (calculée sur une moyenne glissante sur 8 heures), et il existe deux seuils réglementaires :

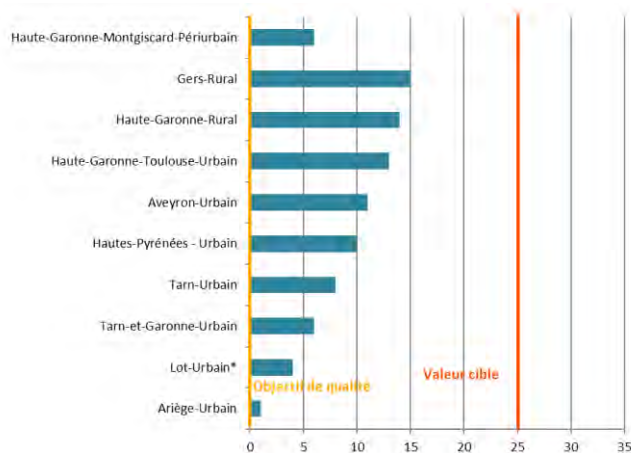
- l'objectif à long terme qui n'autorise aucun dépassement
- la valeur cible qui autorise 25 dépassements de cette valeur par année civile

De la même manière que pour la protection de la santé, la réglementation fixe deux seuils pour la protection de la végétation, en calculant l'exposition cumulée à l'ozone sur la période mai - juillet, période principale de développement de la végétation (valeur dite « AOT 40 ») :

- l'objectif de qualité de $6\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$
- la valeur cible fixée à $18\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$

L'objectif de qualité est dépassé sur la communauté d'agglomération du Sicoval pour l'ozone. Les niveaux relevés sont en baisse par rapport à l'an dernier.

Ozone : Situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2017

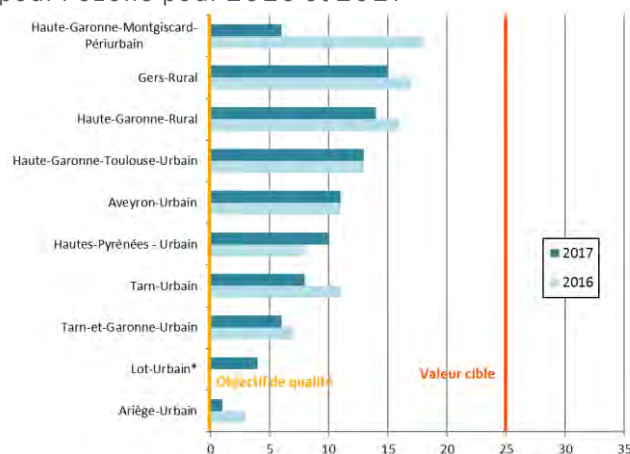


Nombre de jours de concentrations supérieures à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures

La station de Montgiscard met en évidence 6 dépassements de l'objectif de qualité cette année. Cette station est parmi celles qui présentent le moins de dépassement cette année en Occitanie, juste après le point de mesure en environnement urbain dans le Lot (4 jours) et dans l'Ariège (1 jour). Pour comparaison, l'agglomération toulousaine affiche 13 dépassements, contre 15 dépassements observés sur le département du Gers en zone rurale.

Rappelons que la formation de l'ozone, produit à partir de polluants précurseurs émis par les activités humaines, est accentuée en présence de conditions combinant fort ensoleillement, absence de vent et températures élevées. La tendance est à la diminution du nombre de dépassements cette année, ceci sur la plupart des stations en Occitanie. Cette année encore, les températures et l'insolation, en moyenne conformes aux normales de saison n'ont pas particulièrement favorisé la formation d'ozone. La station de Montgiscard présentait l'an passé 18 jours de dépassement de l'objectif de qualité, soit 3 fois plus qu'en 2017.

Situation vis à vis de la protection de la santé pour l'ozone pour 2016 et 2017

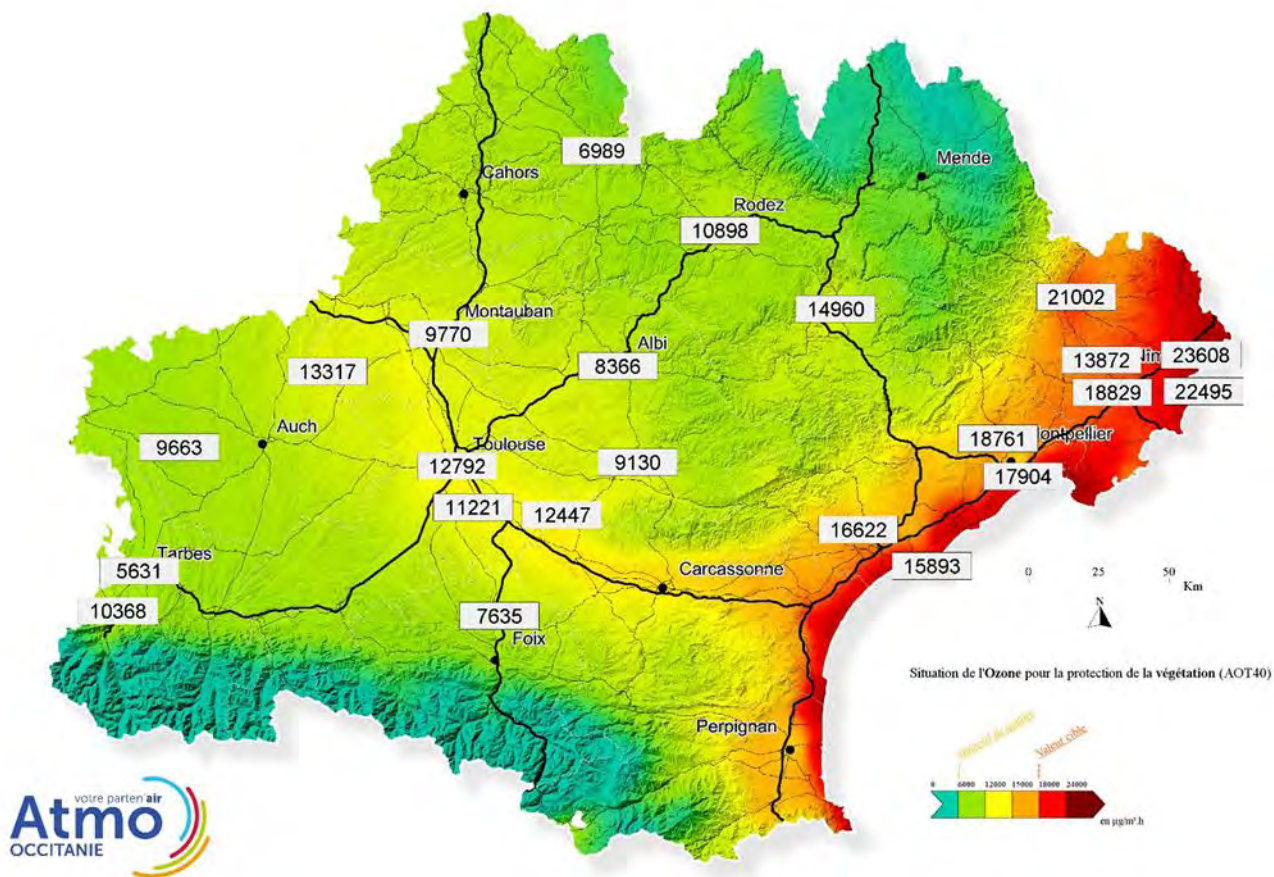


Nombre de jours de concentrations supérieures à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures en 2016 et 2017

Pour Montgiscard, la valeur d'AOT 40, permettant de quantifier l'exposition cumulée sur la végétation pour une période de l'année, est évaluée en 2017 à $11\,221 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$. Cette valeur d'AOT 40 dépasse un peu moins de deux fois l'objectif de qualité pour la protection de la végétation, tout en restant inférieure à la valeur cible réglementaire de $18\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$. En outre, cet objectif de qualité est uniquement respecté sur une seule station de mesure dans la région Occitanie, il s'agit de la station de mesure sur l'agglomération tarbaise. Cette année, l'exposition à l'ozone sur Montgiscard est moins importante que celle mise en évidence sur la zone urbaine toulousaine. Elle est comparable à l'AOT estimé sur la ville de Rodez dans l'Aveyron avec $10\,898 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$. Dans l'ensemble, les niveaux d'AOT 40 sont stables par rapport à la situation en 2016, corrélés à des conditions météorologiques toujours moins favorables à la

formation d'ozone cette année encore. Entre 2016 et 2017, l'AOT40 a diminué légèrement de 9 % sur la station de mesure à Montgiscard.

Ozone : Situation vis-à-vis de la protection de l'environnement en 2017



AOT40 pour la protection de la végétation - 2017

EXPOSITION PONCTUELLE DE LA POPULATION A DES ÉPISODES DE POLLUTION DE L'AIR SUR LA HAUTE-GARONNE EN 2017

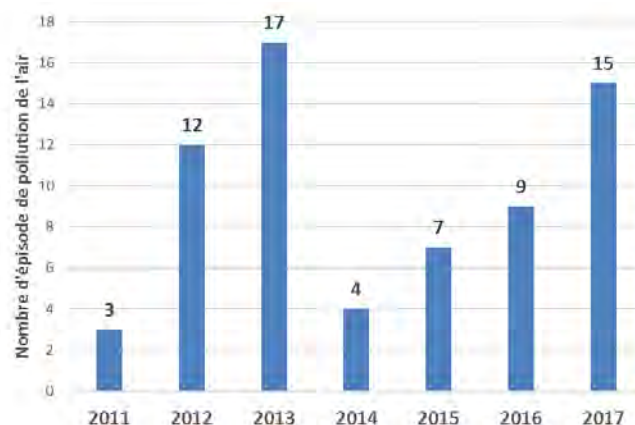
Les dépassements de seuils

Au cours de cette année 2017, la communauté d'agglomération de Sicoval, comme le département de la Haute-Garonne, a été exposé à **15 épisodes de pollution, dont 14 dus aux particules en suspension inférieures à 10 microns**. Les épisodes de pollution aux particules en suspension ont été observés en période hivernale. Un épisode de pollution à l'ozone a été observé cette année le 22 juin.

Procédure d'information, de recommandation et d'alerte

Polluant	Jour	Niveau
PM10	07/01/2017	Information
	08/01/2017	Information
	09/01/2017	Information
	20/01/2017	Information
	21/01/2017	Information
	23/01/2017	Information
	24/01/2017	Information
	25/01/2017	Information
	26/01/2017	Alerte
	17/11/2017	Information
	18/11/2017	Alerte
	19/11/2017	Alerte
	20/11/2017	Alerte
	21/11/2017	Alerte
O ₃	22/06/2017	Information

Les épisodes de pollution aux particules en suspension ont été observés principalement au mois de janvier 2017, comme sur l'ensemble des autres départements. Les épisodes de pollution à l'ozone sont habituellement observés en période estivale du fait des conditions ensoleillées et des températures élevées qui favorisent sa formation dans l'air.



Évolution du nombre de procédures d'information et d'alerte déclenchées sur le département de la Haute-Garonne depuis 2011

Épisodes de pollution hivernaux

Le département de la Haute-Garonne a connu en début d'année 2017 de nombreux épisodes de pollution aux particules inférieures à 10 microns. Neuf procédures d'information et recommandation ont été mises en œuvre sur le département, pour le seul mois de janvier. La Haute-Garonne est après les Hautes-Pyrénées (17 épisodes), le second département le plus touché par les épisodes de pollution aux particules en 2017. Les conditions atmosphériques ont été particulièrement stables au cours du mois de janvier et sur la période du 17 au 21 novembre 2017. La persistance sur plusieurs jours de ces épisodes de pollution a conduit à la mise en œuvre de la procédure d'alerte pour 5 journées en 2017.

La situation fortement anticyclonique, l'absence de vent, et particulièrement de précipitations (17 mm cumulés sur l'ensemble du mois de janvier pour la station Météo France de Toulouse Blagnac, contre 51

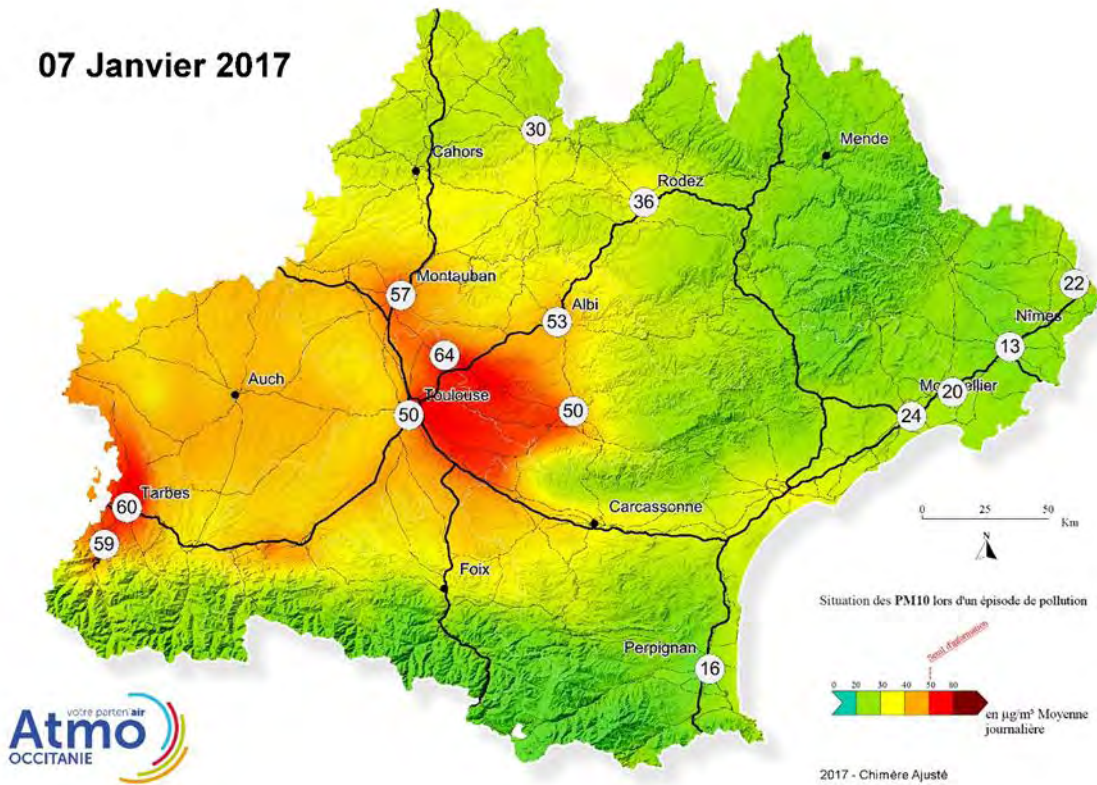
mm pour la normale mensuelle) n'ont pas permis la dispersion des polluants dans la couche de surface atmosphérique.

Les températures minimales plutôt fraîches (14 journées de gelées en janvier) ont favorisé l'utilisation des dispositifs de chauffage, notamment au bois, qui sont la principale source d'émission de particules inférieures à 10 microns (97 % des émissions de particules fines du secteur résidentiel/tertiaire proviennent du bois de chauffage). Pour rappel, un épisode d'ampleur équivalente avait également été mis en évidence au cours du mois de décembre 2016, sur l'agglomération toulousaine ainsi que sur l'ensemble de l'ex région Midi-Pyrénées.

Au total en 2017, 71 procédures d'information, de recommandation et d'alerte pour des épisodes de particules en suspension PM₁₀ et Ozone ont été déclenchées sur la région Occitanie.

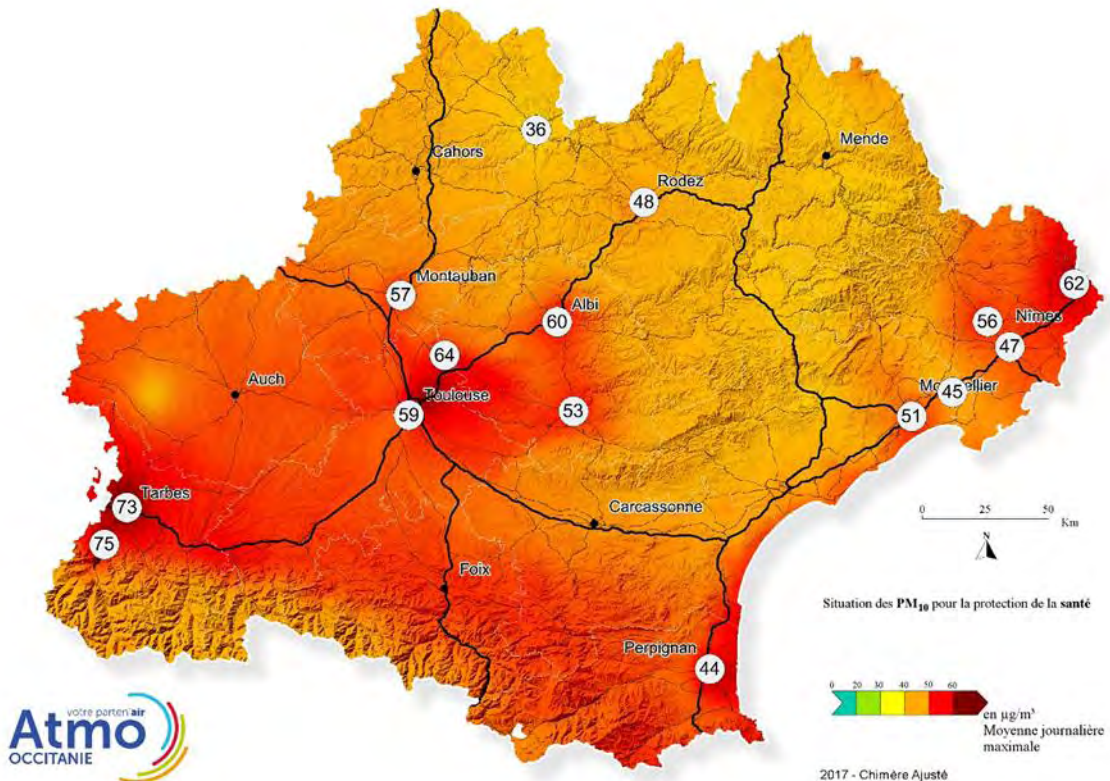
Particules en suspension inférieures 10 microns
 Concentration moyenne journalière lors de l'épisode de pollution du 7 janvier 2017

07 Janvier 2017



Concentration moyenne journalière du 7 janvier 2017

Particules en suspension inférieures 10 microns
 Concentration moyenne journalière maximale - Année 2017



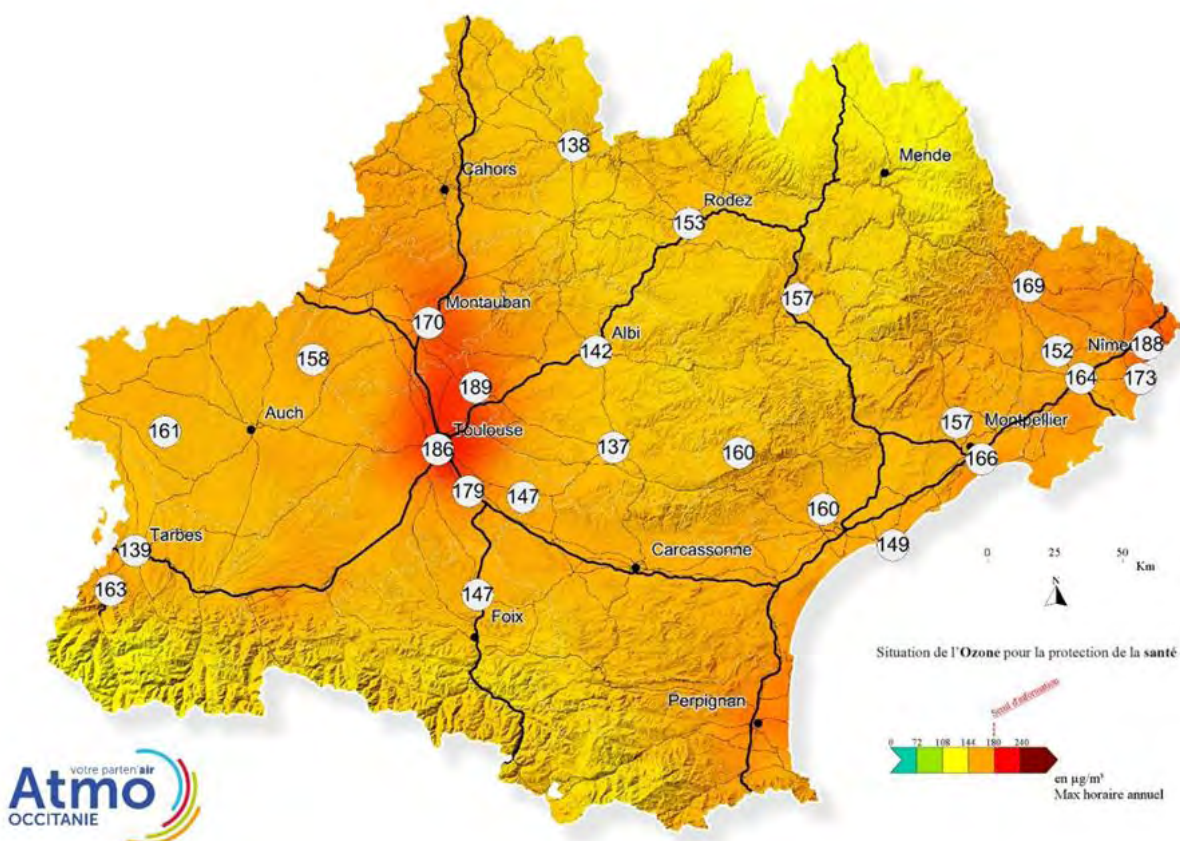
Concentration moyenne journalière maximale - 2017

Épisodes de pollution estivaux

Une procédure d'information et recommandation a été mise en œuvre cet été sur le département de la Haute-Garonne, le 22 juin 2017. Les concentrations horaires ont dépassé le seuil réglementaire de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$, sur l'agglomération et la grande couronne nord toulousaine. Au niveau de la station de mesure Montgiscard, le niveau maximal a été déterminé le 22 juin 2017, pour une concentration de $179 \mu\text{g}/\text{m}^3$, celle-ci restant très proche du seuil réglementaire de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

En 2016, aucune procédure d'information et recommandation avaient été mises en œuvre sur le département de la Haute-Garonne. La concentration horaire maximale déterminée sur Montgiscard était de $170 \mu\text{g}/\text{m}^3$, niveau inférieur au seuil réglementaire de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Ozone
Concentration maximale horaire - Année 2017

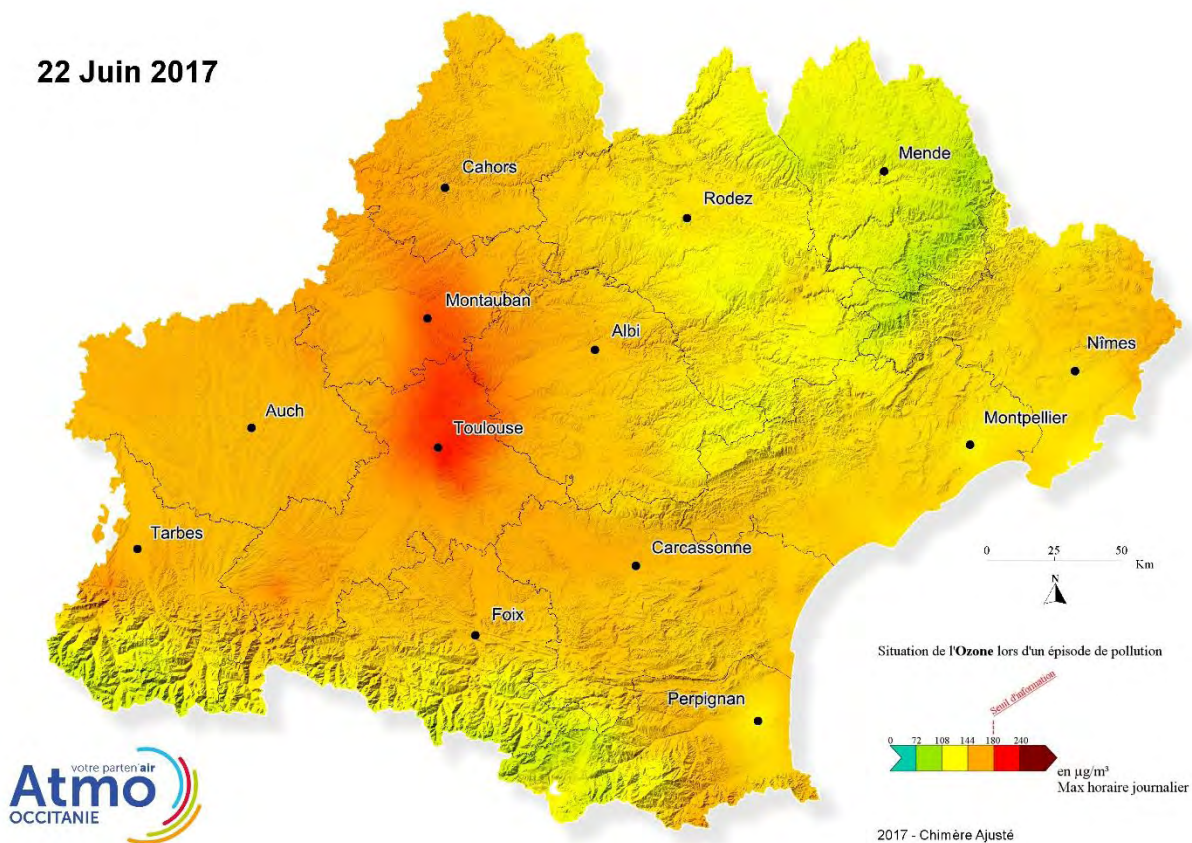


Concentration maximale horaire - 2017

Ozone

Concentration moyenne journalière lors de l'épisode de pollution du 22 juin 2017

22 Juin 2017



Concentration moyenne journalière du 22 juin 2017

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DU SICOVAL

APPROCHE PAR POLLUANT ET SECTORIELLE

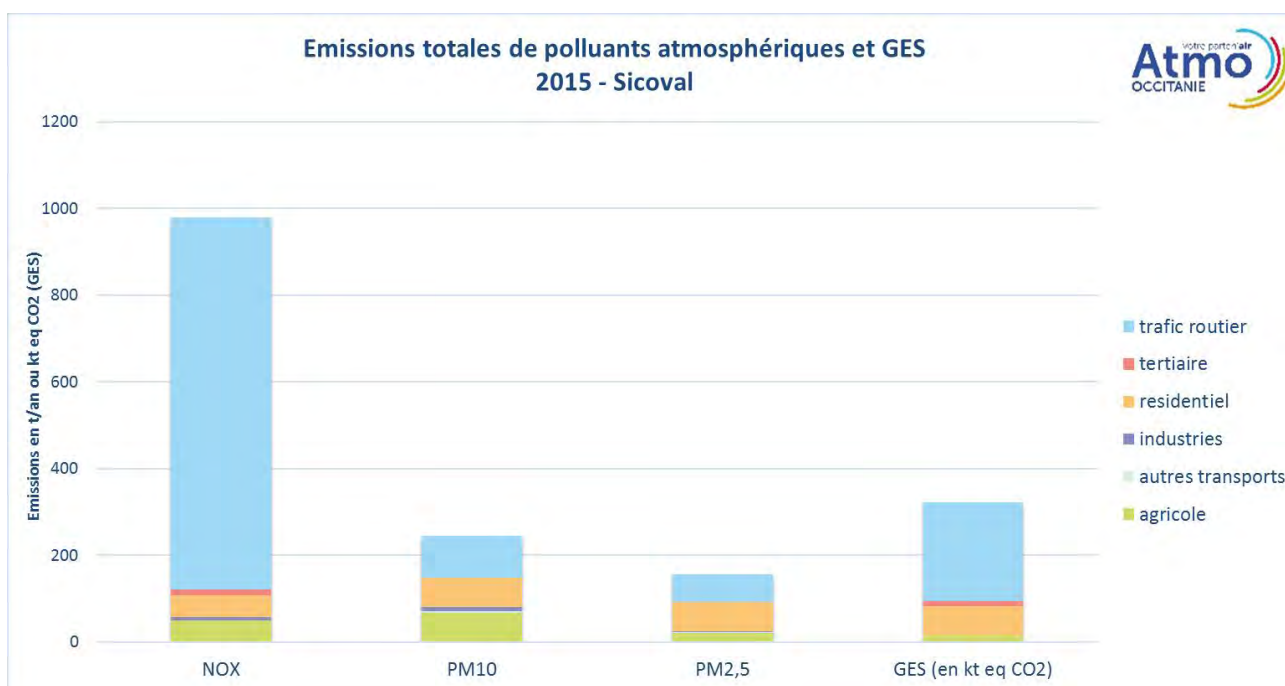
Contribution des activités à la pollution atmosphérique sur le territoire du SICOVAL

Les trois principaux polluants en quantité (t/an) émis sur le territoire de la communauté d'agglomération du Sicoval sont les oxydes d'azotes, les particules PM10 et PM2,5.

Le trafic routier est le premier émetteur d'oxydes d'azote et de particules PM10 sur le territoire, à hauteur de respectivement 88% et 41%. Ce seul secteur contribue aussi pour 69% des émissions totales de GES du territoire. Ces dernières années, les émissions de GES de ce secteur sont quasi constantes, la baisse de la consommation énergétique des véhicules et la modernisation progressive du parc de véhicules étant globalement compensées par la hausse générale du trafic routier.

Le secteur résidentiel est le deuxième émetteur d'oxydes d'azote (avec le secteur agricole) avec 5% de la part totale. Il contribue également aux émissions de particules PM10 sur le territoire pour 27% du total (dans les mêmes proportions que le secteur agricole). Les modes de chauffages évoluant et les pratiques visant à limiter la consommation énergétique de ce secteur se développant, les émissions de polluants atmosphériques et de GES de ce secteur sont en baisse régulière depuis 2008.

Ci-dessous les quantités totales de NOx, PM10, PM2,5 et GES émises pour l'année 2015 sur le territoire du Sicoval, ainsi que les principales contributions sectorielles.

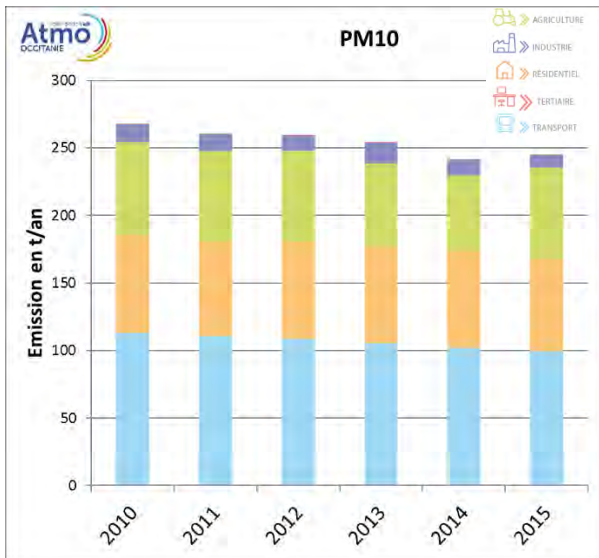


Contribution sectorielle aux émissions – SICOVAL – 2015

Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire du Sicoval

➔ PM₁₀

❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE PARTICULES PM₁₀



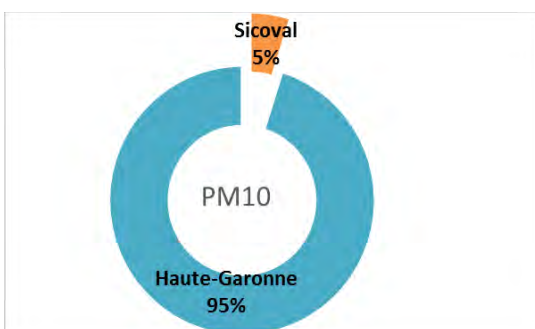
Le secteur des transports est le premier contributeur aux émissions de particules PM₁₀ sur le territoire du Sicoval (41%). Les secteurs résidentiel et agricole contribuent chacun à 27% des émissions de PM₁₀.

Les émissions de particules PM₁₀ diminuent sur la période concernée (-8% entre 2010 et 2015)

❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



❖ PART DU SICOVAL EN HAUTE-GARONNE



Le territoire du Sicoval émet 5% des particules PM₁₀ de la Haute-Garonne

➔ PM_{2.5}

❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE PARTICULES PM_{2.5}



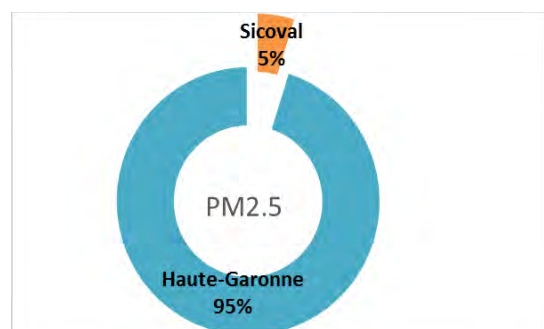
Le secteur résidentiel (dispositifs de chauffage) et le trafic routier contribuent chacun à 43% des émissions de PM_{2.5}.

Les émissions de particules PM_{2.5} sont en diminution entre 2010 et 2015 (-12%)

❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



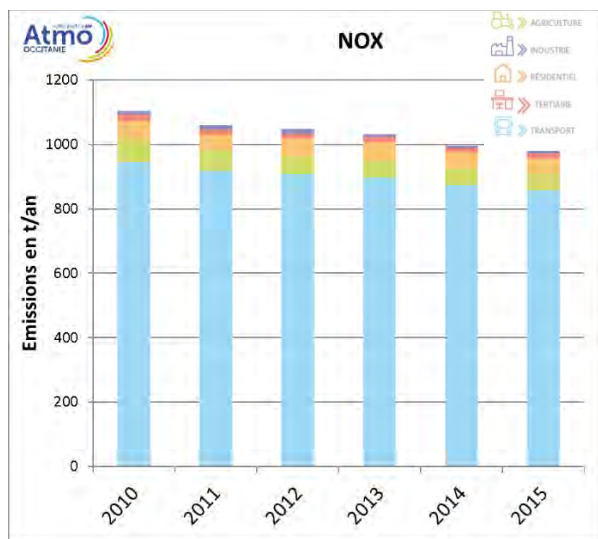
❖ PART DU SICOVAL EN HAUTE-GARONNE



Le Sicoval représente 5% des émissions de PM_{2.5} du département de la Haute-Garonne

➔ NO_x

❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



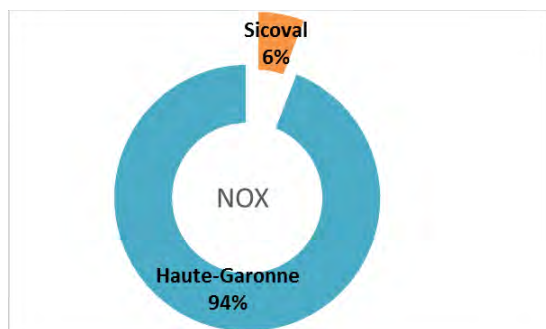
Le **transport** est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire du Sicoval (88 % en 2015).

Les émissions de NO_x sont en **diminution de 11%** entre 2010 et 2015, tous secteurs confondus.

❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



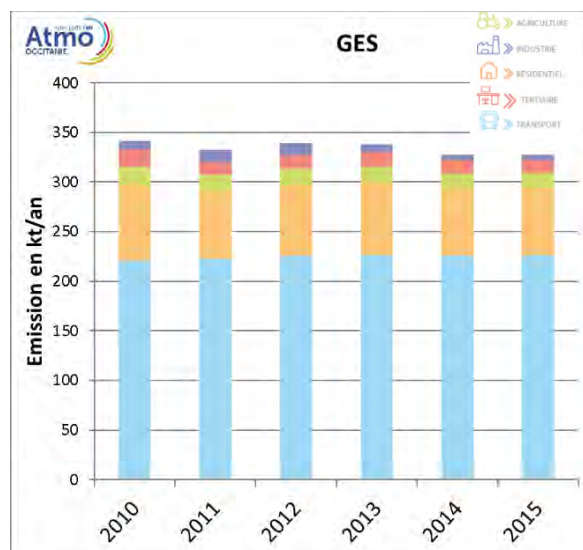
❖ PART DU SICOVAL DANS LA HAUTE-GARONNE



Le Sicoval représente 6% des émissions de NO_x sur le département.

➔ GES

❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



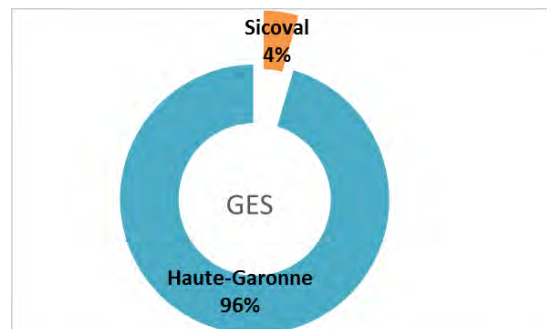
Le **transport** est le secteur le plus émetteur en GES sur le territoire du Sicoval (69 % en 2015). Les dispositifs de chauffage résidentiel contribuent à 21% des émissions de GES sur le territoire.

Les émissions de GES sont en **diminution de 4%** entre 2010 et 2015.

❖ ÉMISSIONS EN TEQ CO₂/HABITANT/AN



❖ PART DU SICOVAL DANS LA HAUTE-GARONNE



Le Sicoval représente 4% des émissions de GES du département.

FOCUS SECTEUR TRANSPORTS

En 2015, de façon globale sur le territoire de l'agglomération du sud-est toulousain, le secteur du transport contribue à :

- 88% des émissions de NOx,
- 69% des émissions de GES,
- 41% des émissions de PM10,
- 43% des émissions de PM2,5.

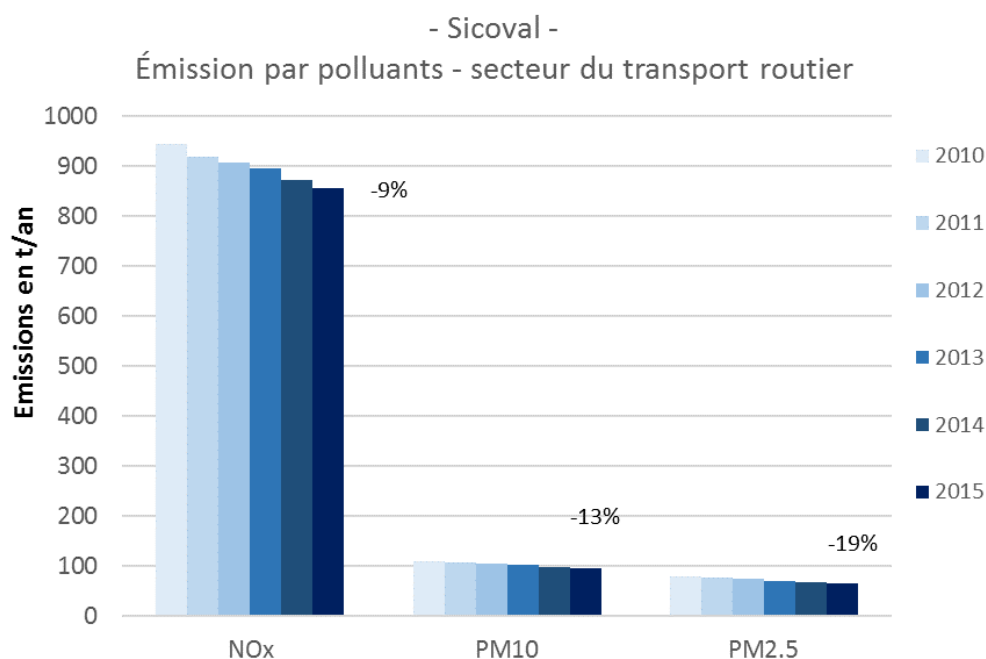
Le trafic routier est donc le premier émetteur d'oxydes d'azote sur l'agglomération. Agir sur le **trafic routier** permet de diminuer les émissions de d'oxydes d'azote (NOx), de particules en suspension (PM10 et PM2.5), mais aussi des gaz à effet de serre (GES).

Les émissions de ce secteur proviennent principalement :

- Des véhicules particuliers essences ou diésels,
- Des véhicules utilitaires légers majoritairement diésels,
- Des poids lourds exclusivement diésels.

Le calcul des émissions de ce secteur est basé sur la méthodologie COPERT qui permet de convertir des données caractéristiques du trafic automobile (trafic moyen journalier annuel, pourcentage de poids lourds, vitesse moyenne de circulation...) en émissions de polluants. Un facteur d'émission est attribué à chaque polluant et pour chaque catégorie de véhicule. Il est déterminé en fonction du type de véhicule (véhicule particulier, poids lourds...), de la vitesse de circulation, du type de moteur (essence ou diésel), du cylindrée du véhicule et de sa date de mise en circulation pour tenir compte des normes d'émissions Euro qui fixent les limites maximales de rejets de polluants pour les véhicules roulants neufs.

Sur le territoire du Sicoval, le secteur du transport routier est responsable de la majorité des émissions de NOx (88 % en 2015), de gaz à effet de serre (GES exprimés en kilotonnes équivalent CO₂) et d'une part importante des émissions de particules en suspension PM10.

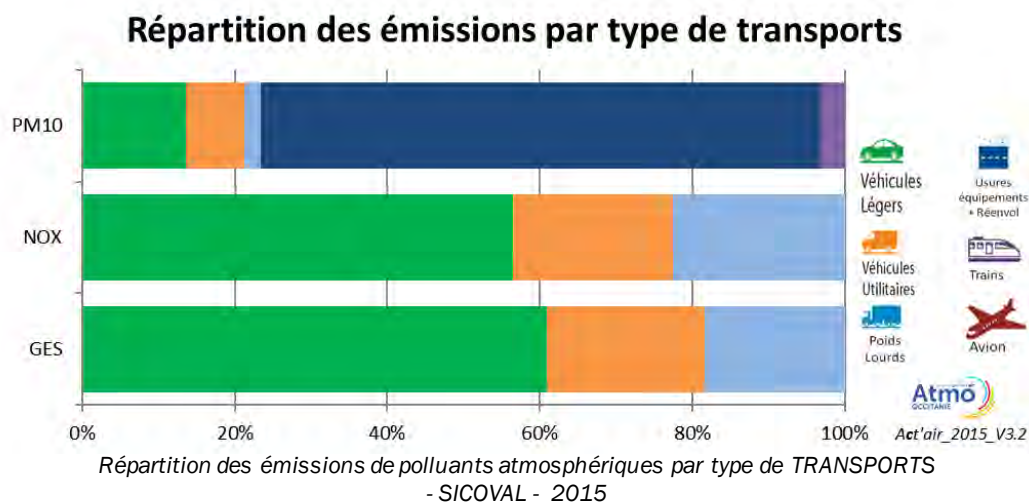


Évolution des émissions de polluants atmosphériques secteur TRANSPORT ROUTIER
- SICOVAL - avec évolution 2010/2015

L'évolution des émissions de particules du transport routier diffère selon leur granulométrie : -13 % pour les PM10 et -19% pour les PM2,5. Les émissions de particules liées à l'abrasion croissent avec le trafic alors que les émissions provenant de l'échappement diminuent.

- ➔ Les émissions d'oxydes d'azote et de particules sont en forte diminution, du fait des évolutions technologiques des véhicules neufs,
- ➔ La seule évolution du parc roulant vers des motorisations plus modernes ne suffit pas à réduire significativement les émissions de GES pour ce secteur (cf graphique p14 : « évolution des émissions de gaz à effet de serre »).

Ainsi depuis 2010, les émissions des différents polluants atmosphériques du secteur du transport routier diminuent de façon régulière et ce malgré la hausse du trafic. Cette baisse est liée à l'application de valeurs limites d'émission de plus en plus contraignantes (normes Euro) et au renouvellement du parc de véhicules.



Les émissions dues au trafic routier sont dépendantes du type de véhicules. Les véhicules légers sont les plus forts contributeurs aux émissions d'oxydes d'azote, Gaz à Effet de Serre et particules en suspension PM10. De plus les émissions proviennent à la fois de la combustion, mais aussi de l'usure des équipements (freins, pneus, route) et du réenrol de particules. La part de l'usure et du réenrol correspond à **76 % des particules PM10**.

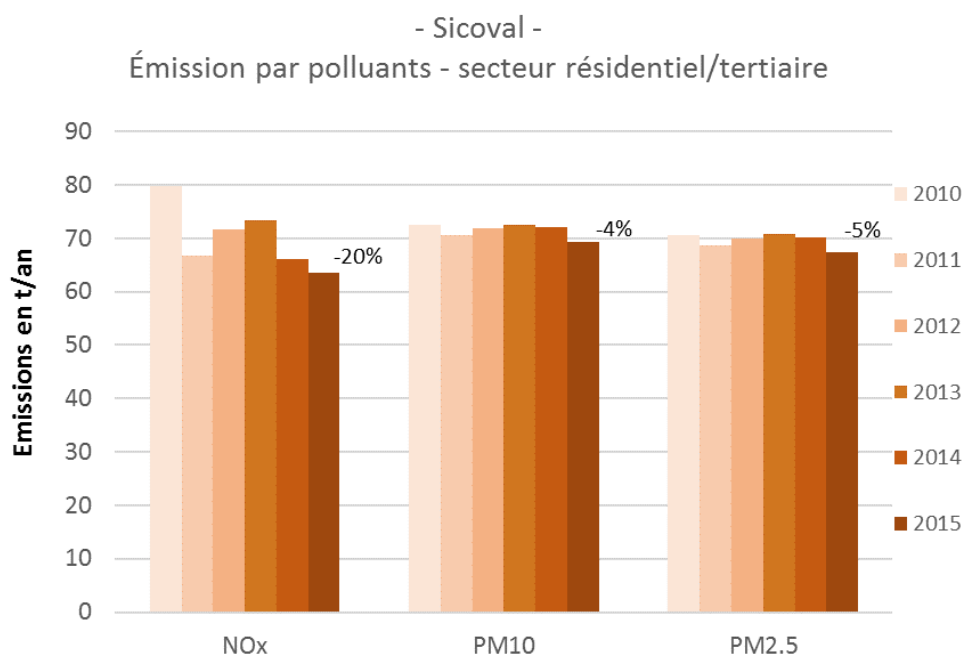
FOCUS SECTEUR RESIDENTIEL TERTIAIRE

Les émissions de polluants atmosphériques et GES du secteur résidentiel/tertiaire sont calculées pour plusieurs sous-secteurs. Les installations et différents modes de chauffages utilisés sur le territoire sont les principaux contributeurs aux émissions de polluants sur les logements résidentiels et les bâtiments tertiaires.

D'autres sources sont prises en compte comme l'utilisation domestique de solvants, de peintures, les émissions dues aux petits outillages des particuliers ainsi qu'une estimation des émissions dues au brûlage domestique de déchets verts.

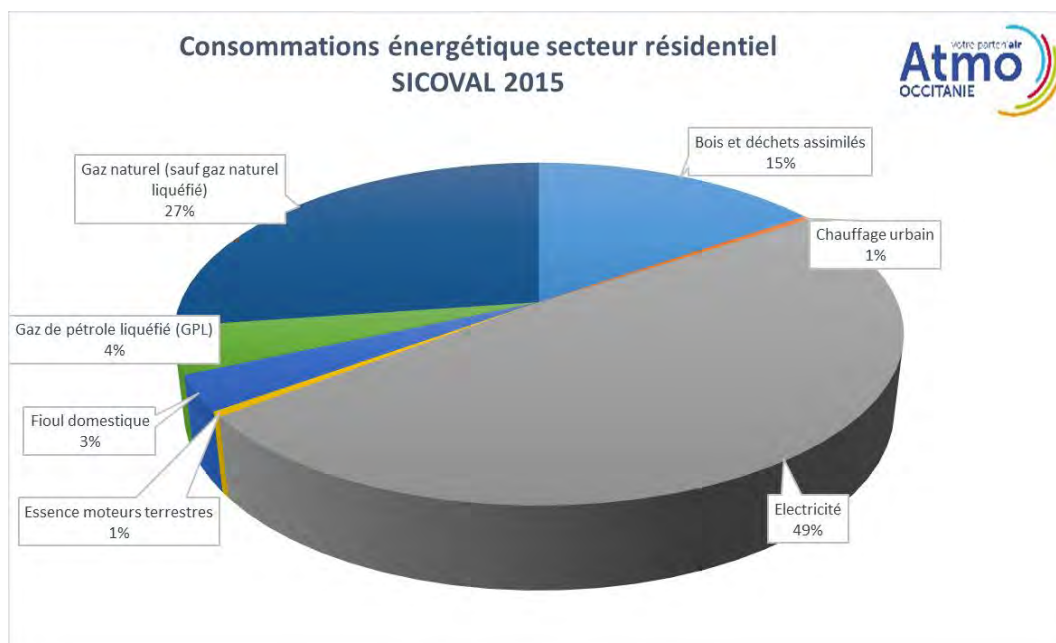
Agir sur les **appareils de chauffage** domestiques permet de réduire les émissions de particules en suspension inférieures à 10 microns et 2.5 microns. Le secteur tertiaire contribue essentiellement aux émissions d'oxydes d'azote du territoire issues principalement de la consommation de gaz naturel. L'augmentation des émissions de ce polluant visible en 2012/2013 sur les secteurs résidentiel et tertiaire est liée à une augmentation de la consommation énergétique de ce combustible (conditions hivernales plus froides). Les émissions de polluants atmosphériques calculées pour le seul secteur tertiaire sont cependant en diminution sur le territoire de -30%.

43 % des émissions de particules fines PM2.5 et 27% des émissions de particules fines PM10 sur le territoire de la CA Sicoval sont liées **aux dispositifs de chauffage (résidentiel/tertiaire)**.

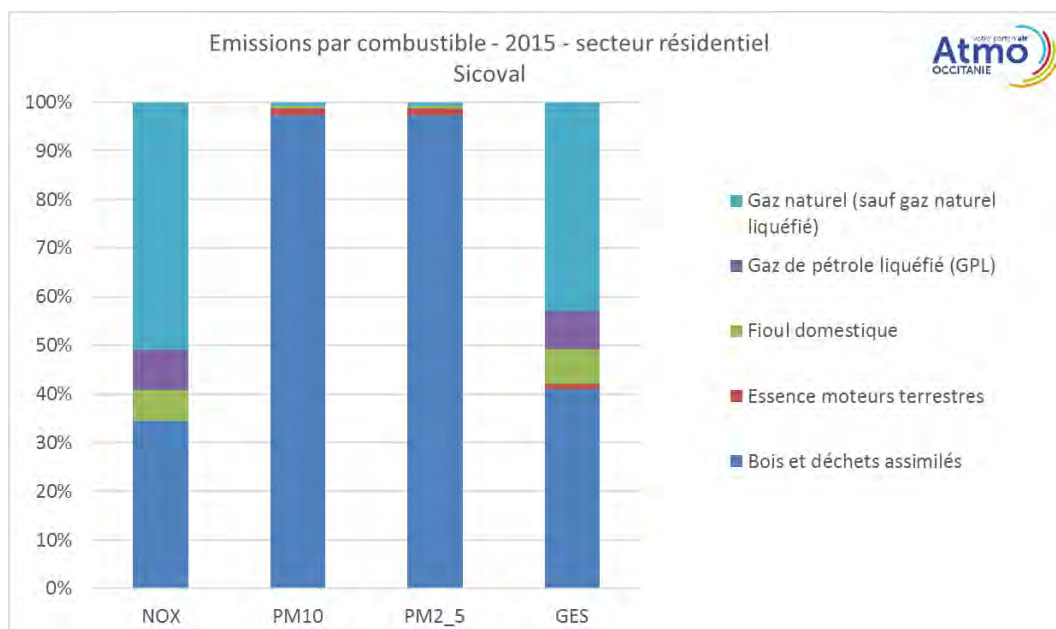


*Évolution des émissions de polluants atmosphériques secteur RESIDENTIEL/TERTIAIRE
SICOVAL- avec évolution 2010/2015*

Les émissions de polluants atmosphériques sont en diminution pour ce secteur. La réduction des émissions de d'oxyde d'azote est particulièrement notable (-20%) et est principalement liée à la baisse de la consommation énergétique notamment pour le gaz naturel. Les émissions de particules PM10 et PM2,5 sont en légère baisse respective de -4% et -5%. Cela s'explique par l'évolution des modes de chauffage, puisqu'elles sont émises à 97% par le chauffage bois pour les émissions issues de la combustion. Néanmoins la part du chauffage au bois (appoint et principal) dans les modes de chauffage reste limitée (15% de la consommation énergétique totale de ce secteur en 2015 sur le territoire du Sicoval).



Répartition de la consommation énergétique du secteur résidentiel - 2015 - SICOVAL



Répartition des émissions par combustible pour le secteur résidentiel - 2015 - SICOVAL

31 % des logements principaux utilisent **le gaz comme chauffage principal**.

52 % des émissions de **NOx** du secteur résidentiel **proviennent du gaz naturel**.

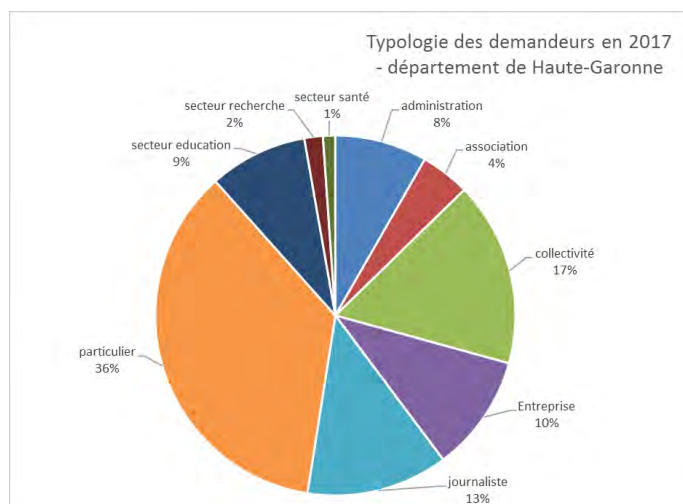
97 % des émissions de **particules fines** du secteur résidentiel **proviennent du bois de chauffage et déchets assimilés**

REPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS

Sur les 361 demandes d'informations traitées en 2017 par Atmo Occitanie, 181 demandes proviennent de demandeurs résidant sur le territoire de Haute-Garonne, soit 50 % du total des demandes.

Atmo Occitanie intervient en réponse à des demandes variées :

- informations ponctuelles sur la qualité de l'air,
- demandes d'ateliers de sensibilisation,
- plaintes sur la qualité de l'air,
- accès à des données,
- accès à des rapports d'études diffusées,
- intervention pour présenter la qualité de l'air et ses enjeux,
- interviews,
- prêt d'exposition aux partenaires en support d'événements,
- intervention pour évaluation de la qualité de l'air



SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS

L'action de sensibilisation en 2017 à l'échelle d'Occitanie



En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, Atmo Occitanie propose des ateliers scientifiques depuis 2015. Au vu du succès de cette action sur la grande agglomération toulousaine, ce dispositif a été élargi à l'ensemble de la région Occitanie à partir de 2017, suite au renouvellement du partenariat entre l'ARS et Atmo Occitanie. Le déploiement régional de l'action a vocation à sensibiliser, entre 2017 et 2021, 16 000 enfants du CE2 à la 6ème aux enjeux de la qualité de l'air et à l'importance de respirer un air sain.

L'objectif de ces ateliers :

- Sensibiliser à la pollution de l'air, ses sources et ses conséquences sanitaires et environnementales,
- Initier les élèves à la démarche scientifique,
- Comprendre le lien entre l'environnement et la santé,
- Aborder les points essentiels de la respiration,
- Comprendre l'importance des gestes de chacun et de leur impact sur l'environnement.

Avec des animations conçues en partenariat avec l'Éducation Nationale et des professionnels du monde de la santé, le programme s'appuie sur le support pédagogique, « L'Air et Moi », co-construit par des enseignants et l'association agréée de surveillance Air PACA.

A l'échelle de l'agglomération, 241 élèves ont été sensibilisés. Au total, ce sont 7 écoles qui ont été concernées par ces ateliers sur la communauté d'agglomération du SICOVAL en 2017, sur un total de 121 écoles à l'échelle de la région Occitanie.

Dans la continuité de l'action de sensibilisation, en 2017, un concours d'affiches a été organisé afin de favoriser l'appropriation des enjeux liés à la qualité de l'air en impliquant les élèves dans un projet ludique et créatif.

Les élèves du CE2 au CM2 ont produit 74 affiches présentant un super héros de l'air accomplissant une action réaliste pour réduire la pollution de l'air tout en utilisant ses supers pouvoirs. Deux affiches ont été sélectionnées pour un prix spécial : l'école de Fleurance (à Toulouse) et l'école de Cieyrac (dans le Lot).

MEDIATISER LA QUALITE DE L'AIR

Indicateurs relations presse 2017

Dans l'objectif d'informer et de sensibiliser un large public aux enjeux et à la thématique de la qualité de l'air, les relations presse se situent au cœur de la mission de communication d'Atmo Occitanie.

Ainsi en 2017, **5 conférences** de presse ont été organisées à l'occasion :

- De la signature de la convention avec l'Agence Régionale de Santé
- De deux présentations du Bilan Qualité de l'Air 2016,
- De la Journée Nationale de la Qualité de l'Air.
- De l'inauguration des locaux d'Atmo Occitanie à Toulouse

Les sujets traités font suite aux conférences de presse ou sont le relais d'informations d'Atmo Occitanie sur la qualité de l'air au quotidien (indice Atmo) ou sur lors de pics de pollution déclenchant les procédures d'information.

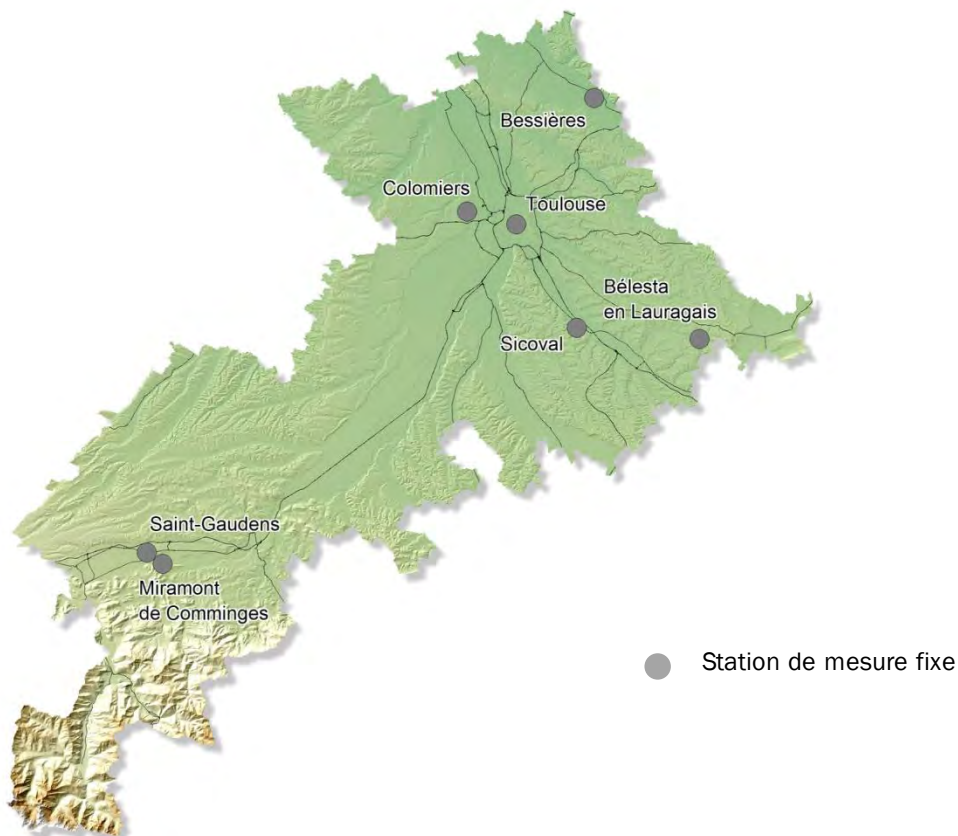
En 2017 pour le territoire de l'Occitanie, nous recensons 125 sujets (articles en presse écrite, web, sujets radios ou télévision), la majorité étant identifiée sur des médias locaux. Les sujets traités font suite aux conférences de presse ou sont le relais d'informations d'Atmo Occitanie sur la qualité de l'air au quotidien (indice Atmo) ou sur lors de pics de pollution déclenchant les procédures d'information.



ANNEXE 1 : RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le dispositif de mesure sur le département de la Haute-Garonne compte 19 stations de surveillance dont 14 stations sur l'agglomération toulousaine. Les caractéristiques de ces points de mesure sont détaillées ci-dessous.

Dispositifs de mesure fixes au cours de l'année 2017



Station	Typologie	O ₃	NO ₂	SO ₂	CO	PM ₁₀	PM _{2.5}	Benzène	Pb	As	Ni	Cd	B(a)P	H ₂ S
Sicoval - Montgiscard	Périurbain													
Bélesta-en-Lauragais	Rural													
Colomiers	Périurbain													
Mazades	Urbain													
Berthelot	Urbain													
Jacquier	Urbain													
Rue de Metz	Trafic													
Périphérique	Trafic													
Route d'Albi	Trafic													
Eisenhower	Industriel													
Chapitre	Industriel													
Faure	Industriel													
Ferry	Industriel													
Boulodrome	Industriel													
Aéroport Trafic	Industriel													
Aéroport Piste	Industriel													
Miramont-de-Comminges	Industriel													
Saint-Gaudens - Daurat	Industriel													
Bessières	Industriel													

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION INVENTAIRE

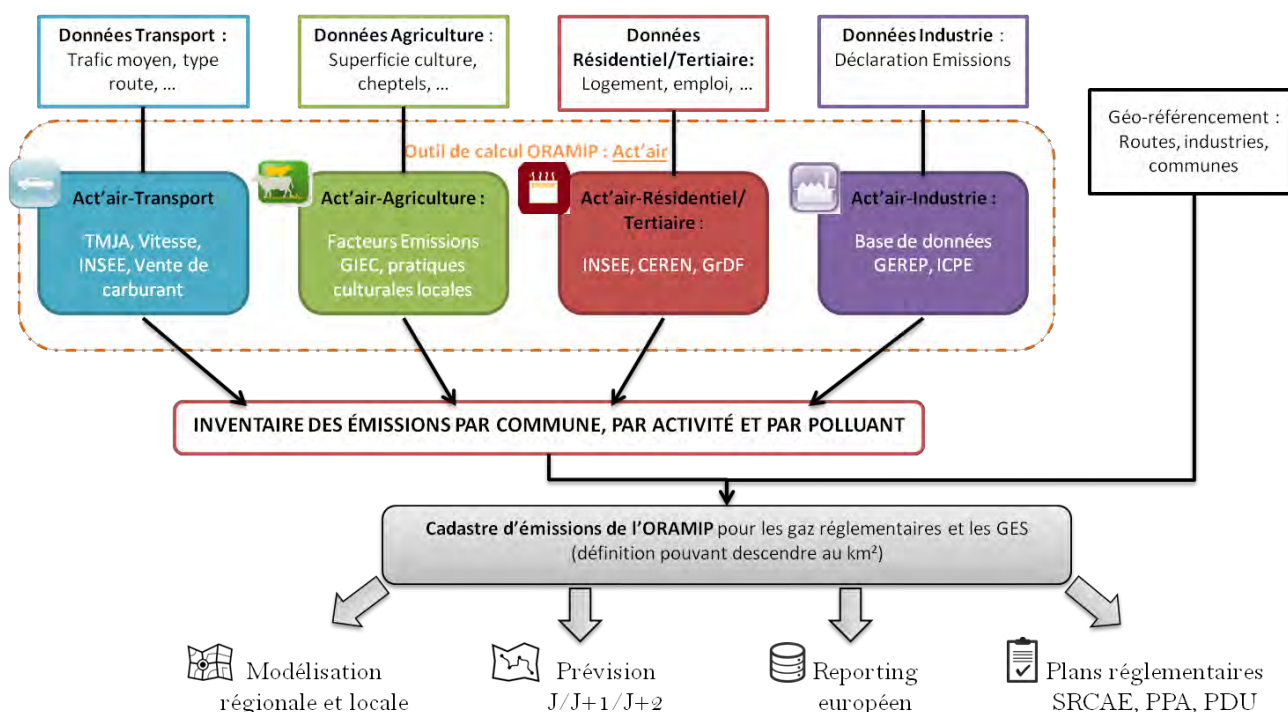
Le calcul d'émission consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, consommation énergétique, etc.) avec des facteurs d'émission relatifs à cette activité.

L'inventaire des émissions référence une **trentaine de substances** avec les principaux polluants réglementés (NOx, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Les quantités d'émissions sont disponibles à l'échelle de la **commune**, de la communauté de communes, du département de la région, avec une définition pouvant aller de l'hectare à l'axe routier.

La mise à jour de l'inventaire est faite au mieux **annuellement** en fonction de la disponibilité des données.

Ci-dessous, l'organigramme de l'outil de calcul Act'air :



Surveillance de la qualité de l'air

24 heures/24 • 7 jours/7

• • prévisions • •

• • mesures • •



L'information
sur la qualité de l'air :

www.atmo-occitanie.org